

020 - ASSODBB - 11022019 - 21H57

Sujet: [INTERNET] CONTRIBUTION ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN DE MAILHAC SUR BENAIZE

De : Assodbb <assodbb@free.fr>

Date : Mon, 11 Feb 2019 21:57:41 +0100

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, assodbb@free.fr

Bonjour,

Monsieur le Président de la commission d'enquête

Messieurs les commissaires enquêteurs

Veillez-trouver en pièces jointes une contribution de l'assodbb (partie 3/3):

- R10-Réponse avis CSRPN Mailhac 03122018.pdf
- R11-Observation de assodbb sur la reponse de EDF EN sur avis du CSRPN.pdf
- R12-situation des foyers de mailhac sur benaize dans aire rapprochée du parc éolien.pdf
- R13 - Synthese_grues_2015_2016-min.pdf

Je vous prie de recevoir, messieurs, mes salutations respectueuses.

Isabelle Le Luyer

Assodbb

R10-Réponse avis CSRPN Mailhac 03122018.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---	---

— R11-Observation de assodbb sur la reponse de EDF EN sur avis du CSRPN.pdf —

R11-Observation de assodbb sur la reponse de EDF EN sur avis du CSRPN.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---	---

— R12-situation des foyers de mailhac sur benaize dans aire rapprochée du parc éolien.pdf —

R12-situation des foyers de mailhac sur benaize dans aire rapprochée du parc éolien.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---	---

— R13 - Synthese_grues_2015_2016-min.pdf —

R13 - Synthese_grues_2015_2016-min.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--	---



Parc éolien de Mailhac-sur-Benaize

Réponse à l'avis du CSRPN Nouvelle-Aquitaine

3 décembre 2018

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé par la société Parc éolien de Mailhac-sur-Benaize, représentée par la société EDF EN France



Adresse de Correspondance
EDF EN France
48 route de Lavour
CS 83104
31131 BALMA Cedex

PREAMBULE

La Société Parc Eolien de Mailhac-sur-Benaize, représentée par EDF EN France, a déposé le 21 décembre 2015 une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien situé sur la commune de Mailhac-sur-Benaize, dans le département de la Haute-Vienne (87).

Parallèlement à l'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de la région Nouvelle-Aquitaine s'est autosaisi du projet et a rendu son avis le 1^{er} février 2018 (avis n° 2018-5).

Le présent document constitue la réponse d'EDF EN France à cet avis, fourni en Annexe 1.



Association de défense du Bois de Bouéry (Assodbb)

OBJET : Parc éolien de Mailhac-sur-Benaize, observations de l'Assodbb sur la réponse de EDF EN du 03/12/2018 à l'avis du CSRPN.

Légende : En bleu les commentaires de l'assodbb.

Concernant l'Autour des Palombes :

Extrait de la réponse de EDF EN

- *Avis du CSRPN*

Le CSRPN souligne le fait que le Bureau d'étude Calidris a négligé les éléments envoyés par les organismes compétents et notamment celui concernant la nidification de l'Autour des palombes. En effet, cette espèce a été clairement identifiée en reproduction sur site en 2016 et 2017 par la SEPOL. Néanmoins, le Bureau d'études n'a pas jugé opportun de retenir cette information.

Extrait de la réponse de Calidris :

Pour ce qui est des données de 2017, elles n'ont jamais été portées à la connaissance d'EDF EN France ou du bureau d'études Calidris. En tout état de cause, si de telles informations sont disponibles, elles sont postérieures aux éléments mis à l'instruction, tout comme à la réponse d'EDF EN France au service VERPN en date du 30 août 2016. On ne pourra de ce fait reprocher aucun manque. En conséquence le travail d'expertise a été correctement réalisé au regard des enjeux identifiés et ne peut être remis en cause.

Commentaire de l'Assodbb :

L'autour des Palombes :

La présence de l'espèce signalée à plusieurs reprises en 2014 et 2017 dans le Bois de Bouéry confirme la zone comme habitat avéré de l'Autour des Palombes. L'oiseau en voie de disparition étant rare, il n'est pas étonnant de le retrouver une année dans le Bois de Bouéry puis l'année suivante sur le Bois de Mondon comme en 2016. L'approche du bureau d'études Calidris est erronée et orientée car la question n'est pas de déterminer s'il y a nidification ou non de l'Autour des Palombes sur le site au moment des travaux mais de préserver durablement l'espèce donc son habitat. Dans le secteur nord Haute-Vienne pauvre en grandes forêts, l'enjeu devient donc de préserver le Bois de Bouéry comme habitat présent et futur de l'espèce. Or, et avec certitude, la perte de ce site comme habitat de l'Autour des Palombes augmentera la pression sur l'espèce et condamnera définitivement toute nidification future sur la zone. EDF EN ne propose par ailleurs aucune mesure ERC pour l'animal. EDF EN contribue par conséquent à la disparition de l'Autour des Palombes en nord Haute-Vienne.

Concernant l'impact sur les chiroptères

Réponse de EDF EN au CSRPN

• Réponse à l'avis

L'avis du CSRPN n'est étayé ni d'éléments factuels ni d'arguments scientifiques permettant de comprendre les lacunes de l'étude. Il est donc impossible d'y répondre.

Le bureau d'études Calidris – qui a réalisé la partie impacts et mesures du volet milieu naturel de l'étude d'impact - dispose d'une expertise en matière de chiroptères attestée par le fait que ses travaux ont été présentés lors de la conférence internationale de 2017 CWW (Conference on Wildlife and Wind energy) à Estoril, ainsi que par les références propres de ses experts, dont le gérant Bertrand Delprat (cf. Annexe 2).

Concernant l'observation relative à l'incidence du défrichement des bois, il augmentera les linéaires de lisières, ce qui augmentera les linéaires de zones favorables au transit et à la chasse des chiroptères, et sera susceptible d'améliorer les conditions écologiques pour les chiroptères en augmentant les zones de chasse.

En effet, il est constant que l'intérieur des boisements montre une activité de chiroptères moindre que les lisières car ces milieux ont des quantités de biomasse accessibles aux chiroptères moins importantes que les lisières.

Ce point de vue est conforté par les écrits d'Eurobat series 6 (2014) :

Texte original de Eurobats :

« La construction de parcs éoliens (y compris les infrastructures connexes) peut aussi accroître la qualité de l'habitat de chasse pour les chauves-souris. Par exemple, une augmentation du nombre de clairières et de lisières intérieures en forêt et l'attirance qu'elles exercent sur les insectes volants dans des paysages sinon moins structurés pourrait entraîner une augmentation de l'activité des chauves-souris et donc du risque de mortalité. »

Texte tronqué

La construction de parcs éoliens (y compris les infrastructures connexes) peut aussi accroître la qualité de l'habitat de chasse pour les chauves-souris.

Commentaire de l'Assodbb

Avis d'Eurobats faussé :

Les cadres en bleu, dans l'article d'Eurobats, sont réalisés par EDF EN pour appuyer leur interprétation du texte. La flèche noire, réalisée par l'Assodbb, zoome sur le texte original de l'article. La flèche et le cadre rouge mettent en évidence la supercherie.

Explication : Le texte d'Eurobats mentionné par Calidris décrit l'effet pernicieux du défrichement d'une forêt pour l'implantation d'éoliennes. L'effet pernicieux accroît effectivement la qualité de l'habitat de chasse et par conséquent attire les chauves-souris dans la zone de risque de collision. Calidris a tronqué la fin du texte de Eurobats pour transformer le message d'alerte en avantage du défrichement.

Concernant le choix du bureau d'études

- *Avis du CSRPN*

Le CSRPN s'interroge d'ailleurs sur le fait que le BE qui a réalisé les investigations naturalistes (ENCIS Environnement), ne soit pas le même que celui qui a rédigé les impacts et enjeux du projet (Calidris).

- *Réponse à l'avis*

Cette remarque du CSRPN n'appelle pas de réponse particulière, un maître d'ouvrage étant libre de choisir ses prestataires, notamment sur la base de leurs niveaux d'expertises, adaptés aux enjeux identifiés.

Commentaire de l'Assodbb

Liberté du maître d'ouvrage sur le choix du prestataire.

Le problème est bien là ! ENCIS n'allant pas dans le sens de EDF EN, un prestataire moins scrupuleux a été choisi en Calidris. Calidris n'est pas indépendant dans ce projet car sous contrat de EDF EN. De ce fait, on peut craindre que l'expertise du bureau d'études soit mise au service des intérêts de EDF EN et non au service de la protection de l'environnement. Le rôle de Calidris dans ce projet est de limiter l'effet des contraintes réglementaires de protection de l'environnement. Il est évident que Calidris ne va pas tuer la poule aux œufs d'or...

Concernant les mesures de risque de collisions pour les chiroptères

Extrait de la réponse de calidris

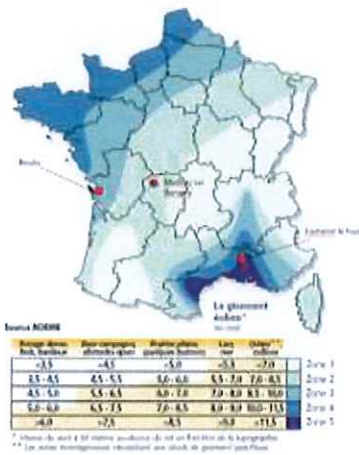
L'arrêt des machines de façon raisonnée est notamment pratiqué aux Etats-Unis, au Canada et sur plusieurs sites en France. Il permet une baisse de mortalité des chiroptères de l'ordre de 70-80%, parfois plus. En France, sur le parc éolien de Castelnaud-Pégayrols dans l'Aveyron, constitué de 13 éoliennes implantées en forêt, l'arrêt du système de déclenchement automatique des lumières et l'arrêt du fonctionnement des éoliennes par vent inférieur à 6,5 m/s ont permis de réduire de 96 à seulement 2 le nombre de cadavres de chiroptères découverts pendant une période d'une année (Beucher et al., 2013).

Cette mesure proposée ici est confortée par les retours d'expériences positifs d'EDF Renouvelables qui maîtrise cette mesure. En 2018, EDF Renouvelables régule de manière préventive 22 de ses parcs éoliens (20 de façon volontaire, 2 par arrêté préfectoral), en fonction des niveaux d'activité des chiroptères et des conditions climatiques propres à chacun de ces sites (vent, température). Les résultats sont positifs, par exemple : réduction de 85% de la mortalité à Bouin (littoral, Vendée), de 75% à Castanet-le-Haut (forêt, Hérault), jusqu'à 90 % à Lou Paou (forêt, Lozère), de 93% sur la plaine de l'Orbieu (Aude) et même 100% à Lomont (Haute-Saône) et La Pierre (Hérault).

Grâce à l'ensemble de ces éléments le porteur de projet est en mesure de proposer une mesure qui a démontré son efficacité, y compris pour les projets éoliens implantés en forêt.

Commentaire de l'Assodbb

Les mesures de réduction des risques de collisions sont illusoirs.



Les risques de collisions pour les chiroptères sont tels qu'ils nécessitent des mesures draconiennes pour tenter de les réduire. Les références de parcs éoliens fournies par EDF montrent les limites de ces mesures car l'arrêt des éoliennes diminue leur facteur de charge. Autrement dit, il n'est pas possible d'arrêter les éoliennes trop longtemps sous peine de rendre le parc éolien non rentable. C'est ce qui explique les faibles pourcentages d'efficacité sur les parcs de Bouin (85%) et Castanet-le-Haut (75%) par exemple. Ces sites situés pourtant en zone 3 à 5 sur la carte de l'ADEME disposent d'un potentiel de vent important qui pour autant ne permet pas de réduire le risque davantage. Le bridage est à son maximum économique tolérable.

La réduction de 90% sur le bois de Bouery est insuffisante et non garantie car le site est situé en zone 2 sur la carte des vents de l'ADEME. Ainsi la marge de manœuvre est très faible pour un bridage nécessaire plus fort le cas échéant.

Mais pas de panique, la destruction de la biodiversité est gratuite. La transition énergétique vue sous cet angle est un gâchis aux frais des citoyens et de la nature.

Concernant les références de Calidris et le retour d'expériences

• Réponse à l'avis

Ce bois d'exploitation est une zone boisée de longue date. Néanmoins, étant donnée la gestion des bois (exploités par coupe blanche), on ne peut valablement considérer les bois comme étant anciens (comprendre que les arbres qui composent la forêt sont anciens). C'est la conclusion du travail de terrain réalisé et dont on constate que la MRAE, dans son avis 2018APNA8, indique que « les enjeux en matière de biodiversité ont fait l'objet d'une bonne caractérisation ».

Le fait que le CSRPN considère que les espèces locales seront en « fuite » du fait du parc éolien n'est pas étayé d'élément scientifique. On notera à ce propos que cet avis est contraire aux retours d'expérience présentés lors du CWW 2015 qui s'est déroulé à Berlin et où Steinhorn indique, suite à son travail, que les aspect qualitatifs et quantitatifs des peuplement aviaires ne sont pas modifiés par l'exploitation de projets éoliens.

Commentaire de l'Assodbb :

La conférence CWW 2015



Les conférences CWW et en particulier celle de 2015 sont sponsorisées par des opérateurs industriels de l'éolien ainsi que par les sociétés qui gravitent autour. Il n'est pas étonnant, ni nouveau, que les intervenants invités présentent des études favorables aux sponsors.

Beaucoup de ces études pseudoscientifiques visent à réduire une réglementation contraignante pour les opérateurs d'énergies car protectrice de l'environnement.

Il eut été plus crédible de présenter des références indépendantes si elles existent...

Concernant la réponse aux conclusions du CSRPN

• Réponse à l'avis

Cette conclusion censée reprendre les éléments les plus importants des observations préalables s'appuie sur des moyens dont il a été prouvé qu'ils ne paraissent pas objectifs :

- Quant à la contextualisation du bois de Bouéry, elle est traitée dans l'analyse des continuités écologiques. Il convient néanmoins de rappeler que le Bois de Bouéry est un ensemble exploité pour la production de bois et dispose pour partie d'un plan de gestion sans, d'ailleurs, de mesure environnementale. L'implantation d'un parc éolien dont les impacts résiduels (mesures ERC incluses) sur l'environnement sont non significatifs représente ainsi l'opportunité d'intégrer des mesures de gestion durable de la forêt.
- Quant à la prise en compte des données naturalistes, celles antérieures et contemporaines au dépôt du dossier ont été prises en compte et on ne saurait reprocher de ne pas l'avoir fait pour les données postérieures à ce dépôt.
- Concernant la sous-évaluation du risque de collision, les analyses de risque ont été réalisées sur la base de données collectées *in situ* sur un cycle écologique complet en plaçant des moyens d'enregistrement à hauteur de pale. La mesure de régulation proposée a été dimensionnée pour réduire au minimum le risque de mortalité, mesure qu'EDF EN France à l'habitude de pratiquer et qui dispose de nombreux retours d'expériences positifs. La MRAE, dans son avis 2018APNA8, indique en outre que « les enjeux en matière de biodiversité ont fait l'objet d'une bonne caractérisation ».
- Enfin, s'agissant de la mauvaise connaissance des chiroptères du bureau d'études Calidris, cette remarque est erronée comme l'attestent les références de son gérant Bertrand DELPRAT, présentées en Annexe 2.

Commentaire de l'Assodbb

Le Bois de Bouéry était mal connu et les études environnementales auront eu le mérite de le révéler.

Depuis plus de 150 ans, des générations de propriétaires ont su préserver ce milieu avec sagesse et intelligence sans qu'ils eussent besoin de protection environnementale. L'exploitation du bois s'est faite durant toutes ces années majoritairement par des coupes sélectives et très rarement par des coupes « Blanches » contrairement à l'affirmation de Calidris. C'est malheureusement l'absence de règle environnementale sur cette zone qui permet aujourd'hui, à une génération de propriétaires cupide et ignorante manipulée par un promoteur, de détruire ce Bois.

La sous-évaluation du risque de collisions est avérée par l'insuffisance de l'étude. Seuls les chiroptères ont été considérés. L'avifaune diurne et nocturne a été volontairement écartée de l'étude. De ce fait, aucune mesure de réduction du risque de collisions n'est prévue pour ces espèces. Calidris se cache derrière des études pseudoscientifiques qui visent à réduire des réglementations contraignantes pour les opérateurs éoliens. On comprend que des bridages supplémentaires durant la nuit et le jour condamneraient la rentabilité du parc.

S'agissant du CV de Mr Bertrand DELPRAT (Annexe de la réponse de EDF EN), il ne constitue aucunement une garantie scientifique indépendante bien au contraire. Mr DELPRAT opère depuis de nombreuses années pour de grands industriels de l'énergie qui le missionnent et le payent. Ses références scientifiques sont souvent issues d'études présentées aux CWW (Conference on Wind energy and Wildlife impacts) sponsorisées par les industriels de l'énergie. La société Calidris dépend de ce marché. Ses références scientifiques et méthodologiques sont donc orientées par les conflits d'intérêts, le rôle de Calidris dans le projet étant de minimiser les contraintes réglementaires pour EDF EN. De nombreux conflits d'intérêts ont été mis en évidence par ailleurs dans de nombreux domaines et pour nos fonctionnaires une loi spécifique a dû être votée en 2016. Ce garde-fou n'existe malheureusement pas dans le domaine des études d'impact environnemental.

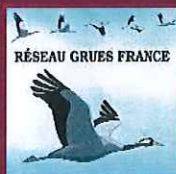
LA GRUE CENDRÉE EN FRANCE

Migration et hivernage



Saison 2015-2016

La migration des grues rythme les saisons, les régions survolées et leurs habitants voient passer les grues aux mêmes dates. Certains les attendent avec impatience, à l'automne car les grues leur ont manqué ou au printemps, signe que l'hiver prend fin. La grue fait partie de ces espèces fortement appréciées par le public. Cette synthèse de la migration et de l'hivernage pour la saison 2015-2016 retrace succinctement le déroulement. Merci aux nombreux particuliers et structures qui nous ont transmis leurs observations.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

LA GRUE CENDRÉE



La Grue cendrée *Grus grus* est présente dans une grande partie de l'Europe. Elle mesure entre 1 m et 1,20 m de haut pour 2 m à 2,20 m d'envergure ce qui fait d'elle l'un des plus grands oiseaux d'Europe. Sa masse se situe entre 4 et 6 kg. Le plumage est majoritairement cendré mais il existe chez l'adulte des zones contrastées comme la tête (blanc, noir et rouge). Le jeune est entièrement brunâtre, ce qui permet de le distinguer facilement. La zone rouge

présente sur la tête des adultes s'explique par l'absence de plume. Un tissu érectile fortement irrigué est responsable de cette teinte rouge, dont la dimension et l'éclat sont variables selon l'état d'excitation de l'oiseau.

Alimentation

Le régime de la grue est très diversifié et varie fortement selon la saison, avec une dominante animale en période de reproduction (mollusques et vers, insectes, petits vertébrés comme les grenouilles) et plutôt végétale (herbes tendres, graines, plantes aquatiques, baies, racines) lors des migrations et de l'hivernage. Elle fréquente ainsi les zones humides, les friches, les prairies et les cultures pour s'alimenter.



© Christine Tomasson

Reproduction



© Florian Gendreau

La très grande majorité de la population qui migre par la France niche en Suède, en Norvège, en Finlande, dans les pays baltes, en Pologne et en Allemagne. L'espèce niche aussi de nouveau en France et en particulier en Lorraine où une petite population est suivie de près par des passionnés. Jusqu'au début du 19^{ème} siècle, la grue était vraisemblablement un nicheur plus répandu en France. Sa régression doit sans doute beaucoup aux persécutions liées à la chasse puisqu'elle ne fut protégée qu'au milieu des années 1960. La destruction à grande échelle des zones humides où elle établit son nid limite à présent considérablement les possibilités de reconquête de son aire de répartition d'antan. Le nid est construit au sol dans

une zone entourée d'eau. Deux œufs (très exceptionnellement 3) sont couvés 30 jours. Les jeunes quittent rapidement le nid après l'éclosion et volent à l'âge de 90 jours environ.

Migration et hivernage

La migration d'automne est largement déterminée par des conditions climatiques limitant l'accès aux ressources alimentaires. Quand l'hiver s'installe sur le nord de l'Europe, la neige, le gel des sols et des eaux empêchent les grues de trouver leur nourriture. Elles se dirigent donc vers le sud-ouest. Si la nourriture est disponible en Allemagne, une partie d'entre elles y passeront l'hiver. L'Espagne est le pays qui accueille le plus de grues en hiver, avec un peu moins de la moitié de la population hivernante, mais les sites d'hivernage français (Lorraine, Champagne, grand centre de la France, Aquitaine) accueillent désormais une part importante de cette population, talonnant l'Espagne.

Au retour, la pulsion hormonale préluant à la période de reproduction est le déterminant majeur de la migration vers les sites de nidification.

© Christine Tomasson



MIGRATION POSTNUPTIALE 2015

Les premières grues sont notées durant l'été, entre juillet et août au Lac du Der (51/52) et un vol est noté dans la Nièvre. En septembre, les vols se multiplient mais il faudra attendre la mise en place d'un flux de nord-est pour observer les premiers départs importants. Entre le 27 septembre et le 1^{er} octobre ce sont 29 départements qui sont survolés par une vague de migration d'au moins 10 000 grues. A la fin de cette période, 5 à 7 000 grues sont stationnées au Lac du Der. Le 5 octobre, certaines grues n'ont pas traîné, elles sont déjà plus de 2 000 à Gallocanta en Espagne.

Les premier gros départs d'Allemagne

(du 10 au 13 octobre)

A partir du 10 octobre, d'importants vols sont observés se dirigeant vers la France. Ces vols s'intensifient le 11, portés par un vent d'est très favorable qui pousse les grues vers la bonne direction. Au cours de ces 4 jours, 40 000 individus minimum sont arrivés en France. Cette migration se ressent sur les sites de stationnements français où les effectifs augmentent rapidement : 25 000 au lac du Der le 11, 5 000 sur le site d'Arjuzanx (40) le 12, plus de 200 à Puydarrieux (65) le même jour et 2 300 aux Lacs de la Forêt d'Orient (10) le 13.

Seconde vague de départs

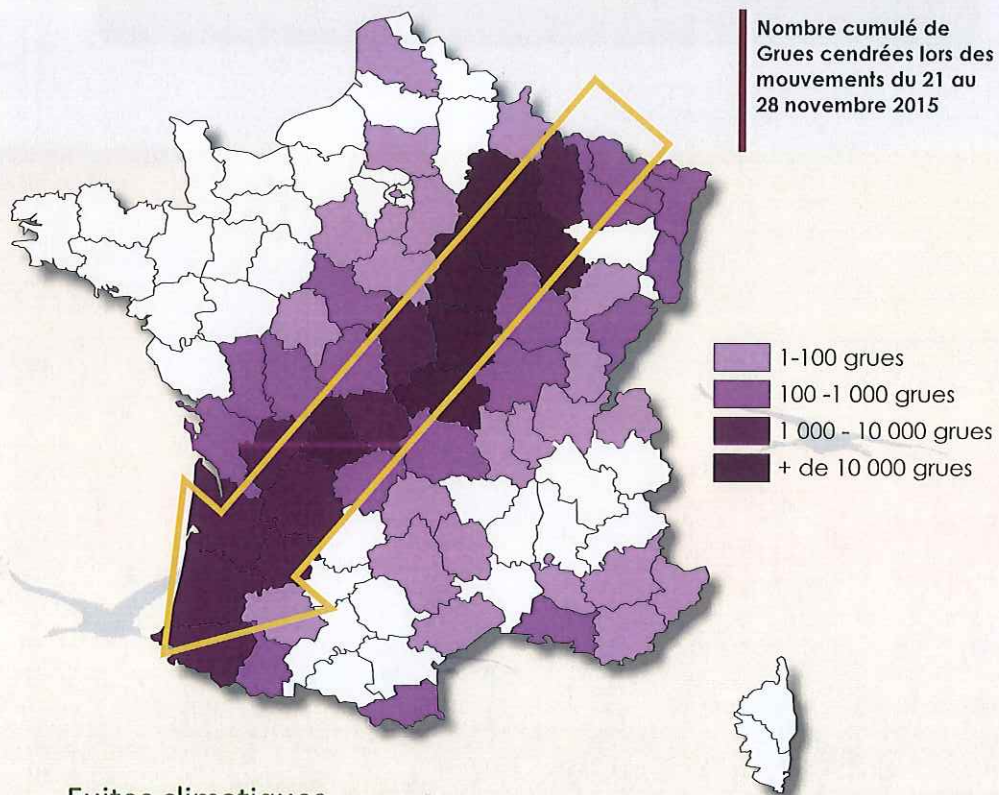
(du 25 octobre au 4 novembre)

Dès la fin de journée du 25 octobre, de nombreuses grues entrent de nuit dans notre pays par le quart nord-est. Le lendemain, ce sont 22 000 grues qui sont comptabilisées en seulement 4 heures, en migration, aux portes de notre pays en Allemagne. La journée du 27 est intense puisque 76 500 grues sont comptabilisées dans la région de la Hesse (Allemagne) entre 10h30 et 18h30 ! Bien entendu, les chiffres s'affolent aussi en France, 4 000 sont comptabilisées en un quart d'heure en Dordogne le 28, plus de 17 000 passent la nuit aux lacs de la Forêt d'Orient le 30. Le 28, environ 60 000 grues sont observées posées au Lac du Der ce qui constituera le record pour cette saison 2015/2016. Durant cette période, 63 départements français font l'objet d'observations de vols de migratrices. Cet épisode aura concerné au moins 160 000 individus !

Quelques arrivées d'Allemagne

(du 21 au 28 novembre)

Sur cette période, les arrivées sont régulières et correspondent plus ou moins à la fin de la migration. Ce sont quelques milliers d'individus qui sont concernés. Les premiers froids n'étant pas encore arrivés, cela incite certaines grues à rester en Allemagne.



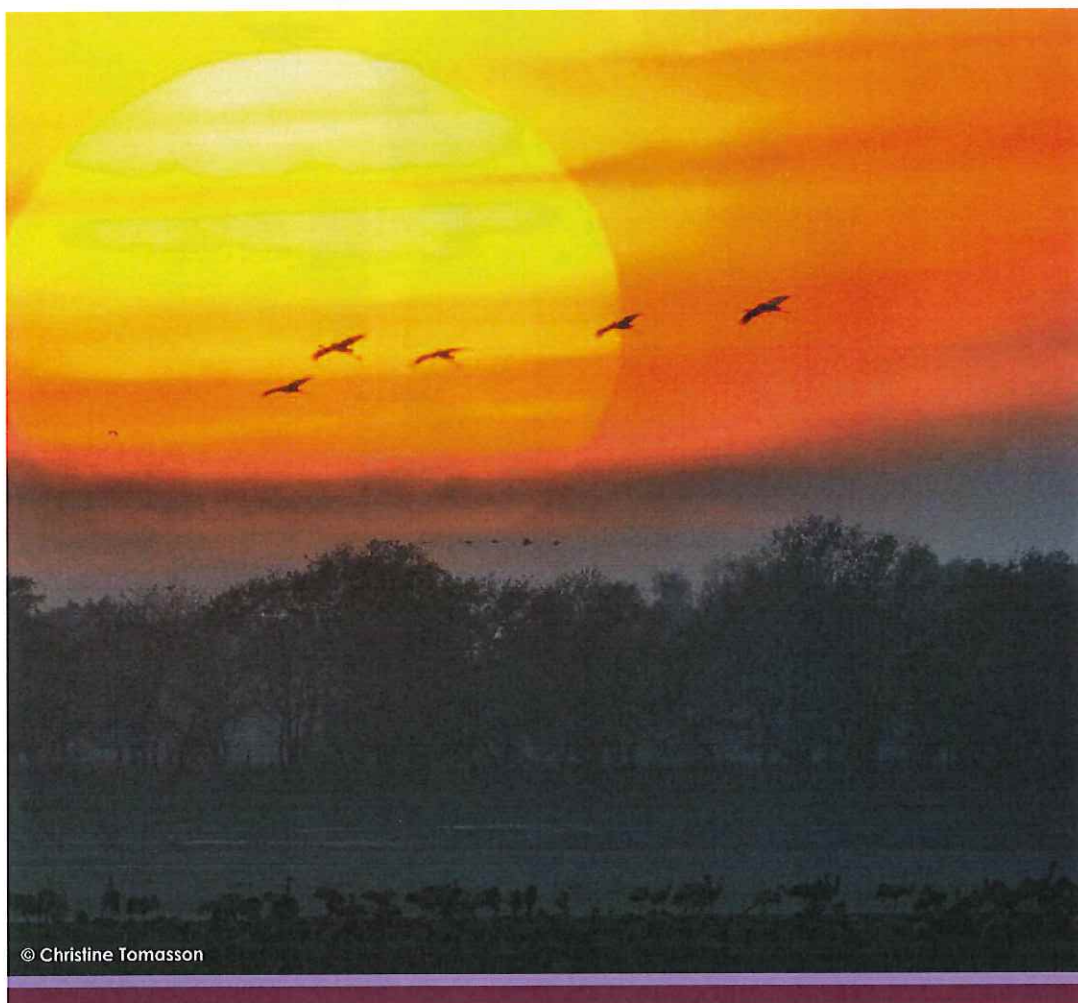
Fuites climatiques

(du 3 au 10 janvier)

Un léger refroidissement en Allemagne entraîne la reprise de vols de grues se dirigeant vers la France. Les effectifs restent modestes mais sont notés notamment dans le nord-est. Le même phénomène est constaté les 17 et 18 janvier.

Bilan de la migration postnuptiale | 2015

Lors de la migration postnuptiale, ce sont au moins 220 000 grues qui ont été observées en migration active. Une partie des oiseaux nous échappe totalement compte tenu des mouvements nocturnes fréquents.



HIVERNAGE 2015-2016

L'hiver 2015/2016 se caractérise pour une douceur inhabituelle pour la troisième année consécutive. Cet hiver se place comme le plus chaud depuis le début des relevés avec un excédent de 2,6°C à l'échelle du pays.

L'hivernage est en recul par rapport aux trois années précédentes avec 110 970 individus (contre 159 000 l'an dernier). Compte tenu de la douceur des températures, c'est sans nul doute le manque de nourriture qui explique ce repli.

Lorraine

Quatorze sites accueillent 9 500 grues en hivernage cette saison soit un total en net repli par rapport au niveau record (26 000) de l'an passé. L'ouest de la région accueille les plus gros effectifs, pour l'essentiel en Meuse avec 6 310 grues sur 6 sites auxquels peut s'adjoindre un secteur adjacent de Meurthe-et-Moselle avec 1 315 grues. A l'Est, l'hivernage en Moselle se consolide avec 1 745 grues réparties sur 5 sites.



Champagne-Ardenne

Un hivernage une nouvelle fois en recul avec 26 080 grues dénombrées contre 39 130 l'an passé. L'hivernage reste toutefois conséquent puisqu'il s'agit du troisième plus important. Le lac du Der et les étangs proches accueillent plus de 15 700 grues, l'Argonne champenoise prend encore un peu plus d'importance avec 8 700 grues, les lacs aubois en hébergent 1 660 et quelques individus fréquentent les Ardennes.



Centre de la France (Bourgogne, Centre, Auvergne, Limousin)

Nouveau record établi dans le grand centre avec une fourchette entre 16 860 et 17 400 grues (contre 15 à 16 000 en 2015). Dans le détail et par départements : 8 550 dans le Cher, 4 720 dans la Nièvre, 2 500 dans l'Indre, entre 1 060 et 1 600 dans l'Allier et retour d'un petit groupe de 30 individus à l'Étang des Landes dans la Creuse (dernier hivernage en 2011).

Aquitaine

En Aquitaine, près de 45 000 grues hivernantes ont été comptabilisées. Le site d'Arjuzanx présente une nouvelle fois les effectifs les plus importants avec 26 815 grues. Le site de Captieux accueille 4 748 grues. L'ensemble des autres sites représente environ 13 000 individus.

La faiblesse des précipitations hivernales combinée à un hiver doux et, vraisemblablement, la diminution de la disponibilité de la ressource alimentaire, en lien avec les orientations de la nouvelle Politique Agricole, expliquent la diminution des effectifs de grues hivernantes en Aquitaine.

L'utilisation par les grues de nouveaux « petits » dortoirs, au cœur de la forêt landaise se confirme tout au long de l'hivernage avec des effectifs qui sont pour l'instant mal connus.

Un accroissement important des effectifs est constaté sur ces petits dortoirs lors des épisodes de forte pluviométrie (février).

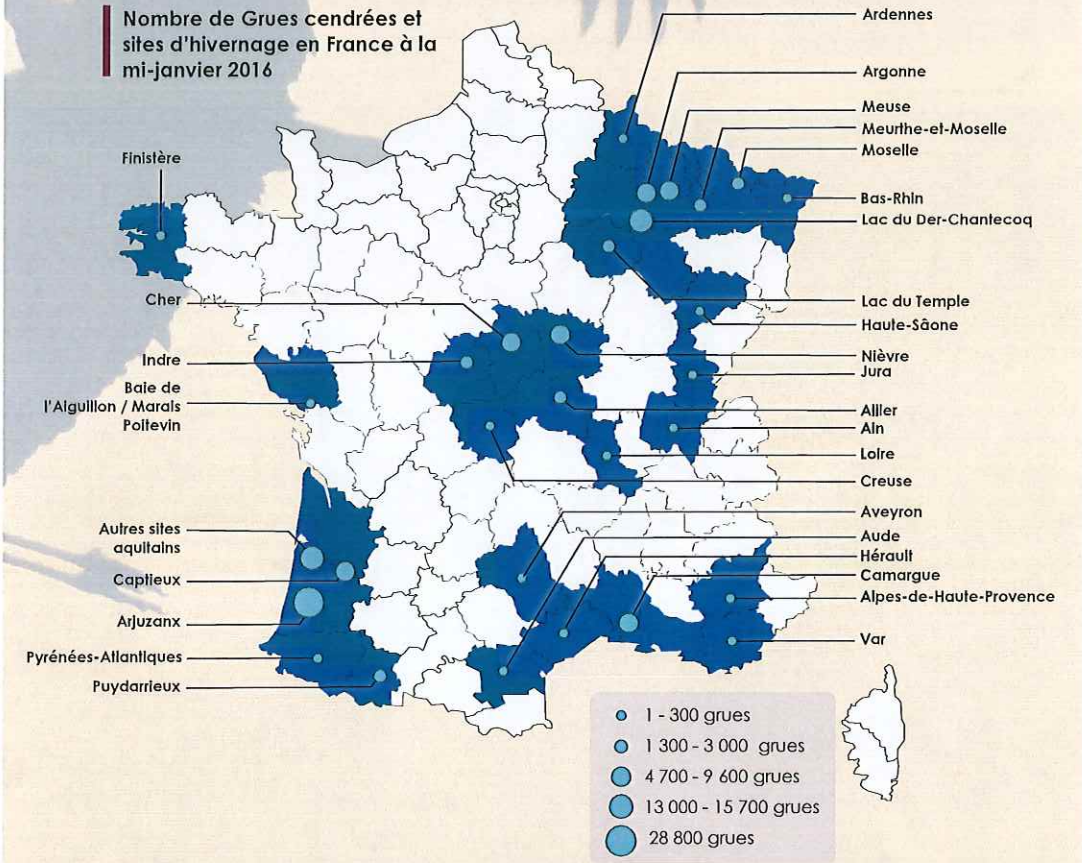
Autres régions

Près de 90% du contingent d'hivernantes se situe dans les régions citées ci-dessus, cependant d'autres sites sont tout de même concernés par des effectifs plus réduits. La Camargue (13/30) bat son record avec 9 570 grues. Le Lac de Puydarrieux (65) accueille 2 980 individus, le secteur de la Baie de l'Aiguillon / Saint-Denis du Payré / Marais Poitevin en Vendée, 287 grues. De nombreux départements dénombrent cette année des grues à la mi-janvier avec de 1 à 40 individus pour un total de 155 grues, avec par ordre décroissant, le Bas-Rhin, l'Ain, l'Hérault, la Loire, les Alpes-de-Haute-Provence, l'Aude, le Var, la Haute-Saône, le Finistère, le Jura, l'Aveyron et les Pyrénées-Atlantiques.

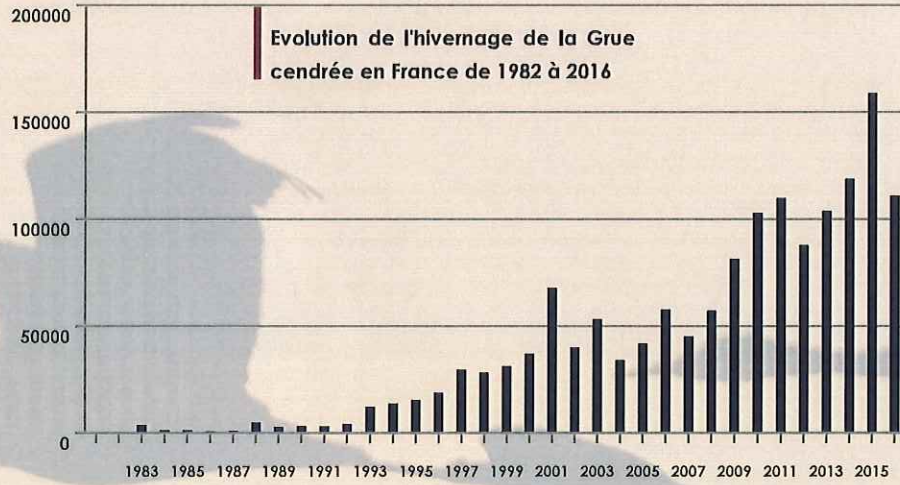


© Christine Tomasson

Nombre de Grues cendrées et sites d'hivernage en France à la mi-janvier 2016



HIVERNAGE 2015-2016



© Christine Tomasson



MIGRATION PRÉNUPTIALE 2016

La migration prénuptiale est classique cette année. Le premier vol en direction du nord-est est noté le 17 décembre dans le Loir-et-Cher et comme chaque année, ces grues en croisent d'autres qui descendent toujours vers le sud-ouest. Le premier mouvement significatif est noté le 25 janvier où 11 départements sont concernés.

Les hivernantes d'Aquitaine traversent la France

(du 4 au 7 février)

A cette époque de l'année, une partie des hivernantes d'Aquitaine quitte les sites landais et girondins et remonte vers le nord-est. La place est ainsi libre pour accueillir les importantes populations espagnoles.

Des voyageuses en provenance d'Espagne

(du 19 février au 5 mars)

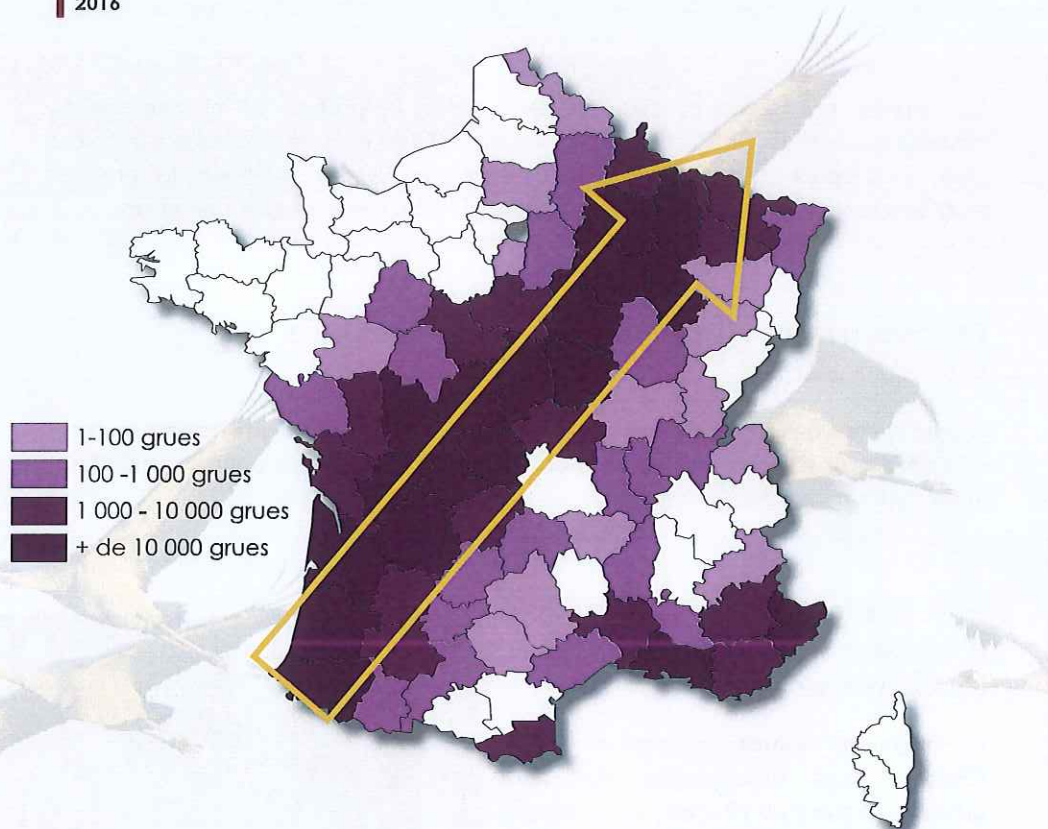
La migration débute rapidement depuis l'Espagne. Les mouvements sont ainsi quotidiens à partir du 19 février et concernent rapidement d'importants effectifs. En parallèle, la migration sur les départements méditerranéens prend également de l'ampleur. Certains jours les conditions de migration sont plus délicates comme le 2 mars où 17 000 grues n'arrivent pas à franchir les Pyrénées pour rejoindre la France, le vent fort de nord-ouest empêchant toute progression.



©Christine Tomasson

MIGRATION PRÉNUPTIALE 2016

Nombre cumulé de Grues cendrées lors des mouvements du 19 février au 5 mars 2016



Fin de la migration

(du 6 mars au 15 avril)

Des mouvements encore sensibles sont notés jusqu'au 23 mars. Par la suite, il s'agit de groupes observés ici ou là. La migration se termine donc aux dates habituelles.

Bilan de la migration prénuptiale | 2016

Il est difficile d'évaluer le nombre de grues qui a été observé durant cette migration prénuptiale 2016, le nombre de grues franchissant les Pyrénées étant mal connu actuellement.

© Christine Tomasson

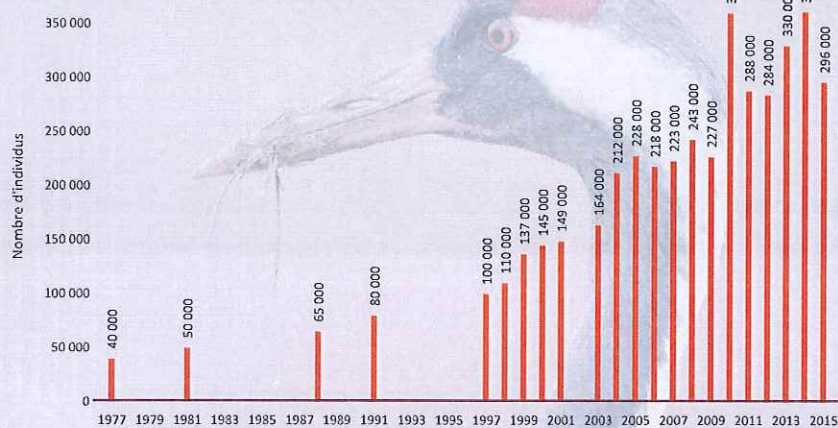


BILAN 2015-2016 : ESTIMATION DE LA POPULATION

Nous n'estimons plus la population utilisant la voie de migration ouest-européenne. Cette entité est à repréciser au regard des échanges notamment durant les migrations, entre les différents couloirs de migration en Europe ainsi que des diverses ramifications qui existent entre eux. Ainsi nous proposons

d'indiquer sur ce graphique le nombre maximum d'oiseaux ayant transité par notre pays lors des migrations. En sachant que 173 100 grues ont passé l'hiver en Espagne, 515 au Maroc, 11 000 en Allemagne et 111 000 en France on obtient un minimum de 296 000 grues.

Nombre d'oiseaux ayant transité par la France lors des migrations depuis 1977



LE RÉSEAU GRUES FRANCE



Animé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne, le Réseau Grues France regroupe tous les organismes et associations français s'intéressant aux Grues cendrées.

Son rôle est multiple :

- anticiper les mouvements migratoires,
- informer le public et les médias,
- suivre les effectifs,
- rechercher des oiseaux bagués,
- connaître les couloirs de migration,
- participer au groupe de travail européen sur les Grues cendrées (ECWG).

Les observations du réseau sur l'ensemble du territoire permettent de visualiser le couloir de migration principal des Grues cendrées sur la France. Il est représenté sur cette carte. Pour la saison 2015/2016, ce sont 82 départements qui ont fourni au minimum une observation de grues et parmi ceux-ci 57 totalisent plus de 10 jours de présence de l'espèce.



Nombre de journées d'observation de Grues cendrées par département lors de la saison de migration 2015 / 2016

Les participants

ALEPE, ANN, AOMSL, Association des Amis de la Réserve d'Arjuzanx, Berry Nature Environnement, CEEP, Charente Nature, CO Gard, CO Lorrain, CEN Lorraine, Eure-et-Loir Nature, GEOB, GEOC, GEOR, GODS, GONm, GOR, Indre Nature, Limousin Nature Environnement, Loir-et-Cher Nature, Loiret Nature Environnement, Lorraine Association Nature, LPO Aisne, LPO Alsace, LPO Anjou, LPO Aquitaine, LPO Aude, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, LPO Charente-Maritime, LPO Cher, LPO Coordination Lorraine, LPO France, LPO Franche-Comté, LPO Haute-Savoie, LPO Loire, LPO Loire-Atlantique, LPO PACA, LPO Sarthe, LPO Tarn, LPO Touraine, LPO Vendée, LPO Vienne, LPO Yonne, Mayenne Nature Environnement, Nature Midi-Pyrénées, Nature 18, OCL, Oiseaux-Nature, ONCFS délégation régionale nord-est, ONCFS / RNCFS du Lac du Der-Chantecoq, Parc ornithologique du Teich, Picardie Nature, PNR des Landes de Gascogne, ReNArd, Réserve de Puydarrieux, Réserve Nationale d'Arjuzanx, Réserve Naturelle de la Forêt d'Orient, Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau, la Route des Grues, SEPOL, SOBA Nature Nièvre, Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) / Réserve Naturelle Nationale de Camargue (RNN Camargue), Tour du Valat.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE



© Christine Tomasson



LPO Champagne-Ardenne
Der Nature - Ferme des Grands Parcs D13
51290 OUTINES
Tél. : 03 26 72 54 47 – Fax : 03 26 72 54 30
Email : champagne-ardenne@lpo.fr
Site web : <http://champagne-ardenne.lpo.fr>



La migration des grues en direct : http://champagne-ardenne.lpo.fr/grues/point_sur_la_migration

Conception et réalisation : LPO Champagne-Ardenne
Aurélien Deschatres



Relecture et compléments : Patrick Dulau, Alain Gendeau,
Sébastien Merle, Alain Salvi

Photo de couverture : Christine Tomasson

ISSN : 2106-9956
Dépôt légal : Octobre 2016



Cette synthèse a été réalisée
grâce au soutien financier
de la Région Grand-Est et de
l'EPTB Seine Grands Lacs.

